



CQP DÉPANNEUR REMORQUEUR VÉHICULES LÉGERS



Le dépanneur-remorqueur véhicules légers (VL) est un expert de la mécanique qui intervient sur route et autoroute pour répondre à l'appel d'un conducteur en panne ou accidenté. Il doit pouvoir établir dans un premier temps un diagnostic afin de réparer ou remorquer le véhicule rapidement, tout en appliquant les consignes de sécurité et en gérant les émotions du client en difficulté. Souvent missionné par les réseaux d'assistance, il peut également être en contact avec du personnel de secours, les pompiers, la gendarmerie, etc.



NATURE DU DIPLÔME

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification élaborée par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare directement à un métier et est reconnu par les professionnels.



CONTENU DE LA FORMATION

- Evaluation et mise en sécurité de l'intervention de dépannage-remorquage
- Dépannage d'un VL
- Remorquage d'un VL
- Organisation et gestion de l'intervention de dépannage-remorquage VL



DURÉE ET PRÉREQUIS

- Formation d'un an en alternance (342 heures maximum)
- Niveau troisième de l'enseignement général,
- Niveau V dans le domaine de la maintenance automobile ou d'un diplôme de niveau équivalent (CAP, Bac pro ou équivalent inscrit au RNCP ou au RNCSA),
- Titulaire d'un permis de conduire (B minimum).

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance conclu entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en centre de formation et en entreprise.

Avantages du contrat de professionnalisation

- Des formations adaptées au marché du travail,
- Des compétences acquises par la pratique,
- Un salaire qui permet d'intégrer la vie active,
- Un accompagnement professionnel et pédagogique par les établissements de formation,
- Une meilleure insertion dans le secteur.

Salaire

Le salaire varie en fonction de votre âge et niveau de formation.

Âge	Niveau de formation	Inférieur au bac pro	Au moins titulaire d'un Bac Pro ou titre professionnel de niveau IV
		% du SMIC*	
Moins de 21 ans		55 %	65 %
De 21 à moins de 26 ans		70 %	80 %
26 ans et plus		100 % (sans être inférieur à 85 % du salaire minimum conventionnel)	

Une **prime d'intégration**, prévue par la Convention Collective des Services de l'Automobile, est versée au salarié ayant obtenu cette certification, à l'issue du 12^e mois suivant son embauche en CDI par l'entreprise formatrice. Elle correspond à 50 % de la rémunération mensuelle brute.

* Sous réserve de l'évolution de la réglementation

ET APRÈS ?

Un Certificat de Qualification Professionnelle prépare à un métier en vue d'une insertion directe dans l'emploi. Cependant, il est envisageable après quelques années d'expériences ou pour une spécialisation d'intégrer un autre CQP ou une formation d'enseignement supérieur.

POURSUITE DE FORMATION	ÉVOLUTIONS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none">• CQP Dépanneur-remorqueur PL• CQP Technicien confirmé mécanique automobile• CQP Technicien électricien électronicien automobile	<ul style="list-style-type: none">• Dépanneur - remorqueur PL

CHOISIR LES SECTEURS DES SERVICES DE L'AUTO, DU CAMION, DE LA MOTO ET DU VÉLO C'EST :

- intégrer un secteur d'activité de premier plan, au service des personnes et de leur mobilité
- avoir le choix parmi de nombreux parcours de formation
- accéder à des postes techniques, de management ou d'expertise

POUR TROUVER
UN LIEU DE FORMATION
ET POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE :
WWW.METIERS-AUTO.COM